

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JUILLET 2020

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire :

Mmes et MM. les Adjoints : BAGARD – ANTOINE - DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : BAUDINET – DEVAUX – GROSJEAN – HUMBERT – MEONI – NUSS – RUHLMANN – SENE – SIMON – WEBER - LALLEMAND

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à :

Etai(en)t absent(eX)s excusé(eY)s :

Etai(en)t absent(eY)s :

Aline DEVAUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU** : reporté à la prochaine séance

### VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 des services fiscaux.

Il donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2020 et des produits.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020.

Nature	Taux 2019	Base 2020	Taux 2020	Produits
Taxe foncière (bâti)	8.17 %	2 314 917	8.17 %	194 119 €
Taxe foncière (non bâti)	41.73 %	18 100	41.73 %	7 553 €
<b>TOTAL</b>				<b>201 672 €</b>

Il précise que le produit de la taxe d'habitation 2020 s'élève à 113 844 € soit un total de recettes de 315 516 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VOTE** les taux d'imposition tels qu'ils sont présentés

Les taux n'ont subi aucune augmentation depuis 5 ans.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 pour la Commune.

Il précise que le compte de Gestion 2019 établie par le Percepteur fait état :

- d'un excédent de fonctionnement au 31.12.2019 de : **188 371.14 €**
- d'un excédent d'investissement au 31.12.2019 de : **727 883.56 €**

Il propose au Conseil Municipal les crédits nouveaux au Budget Primitif 2020 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	<b>668 733 €</b>	<b>1 220 653 €</b>
RECETTES	<b>668 733 €</b>	<b>1 220 653 €</b>

et de voter ce Budget Primitif 2020 :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- avec les chapitres « opérations d'équipement »

**PRECISE** que l'excédent de fonctionnement de **188 371.14 €** est affecté :

☛ en recettes de fonctionnement au compte R/002 pour un montant de **28 371 €**

☛ en recettes d'investissement au compte 1068 (*excédent de fonctionnement capitalisé*) pour un montant de **160 000 €**

**PRECISE** que les restes à réaliser de l'exercice précédent sont :

- en dépenses d'investissement de : **837 219 €**
- en recettes d'investissement de : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VOTE** ce budget tel qu'il est présenté

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent comme détaillé ci-dessus

### NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRE – CANTINE – MERCREDI DE LOISIRS – CENTRES DE LOISIRS

Le Maire passe la parole à Laure ANTOINE, adjointe aux écoles qui propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs des services périscolaire – cantine – mercredi de loisirs et centres de loisirs.

Elle donne lecture des nouveaux montants et propose au conseil municipal, suite à une observation faite par le Percepteur de Neuves-Maisons, d'appliquer les tarifs XEUILLEY-THELOD aux bénéficiaires suivants :

- agents de la Commune
- professeurs des écoles enseignant en notre groupe scolaire
- garde partagée (1 parent domicilié sur XEUILLEY – 1 parent domicilié à l'extérieur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (*1 voix contre : SIMON Guillaume*)

**VALIDE** les nouveaux tarifs périscolaire – cantine – mercredi de loisirs et centres de loisirs tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

**PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée de septembre 2020 et resteront en vigueur jusqu'à changement

**VALIDE** la proposition des bénéficiaires des tarifs XEUILLEY-THELOD telle qu'énoncée ci-dessus

## **DROITS DE PRÉEMPTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Etienne FROMENT, Notaire à VEZELISE – 01 rue Sainte Hélène, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

### **ZC 147 – 14 rue des Saules pour une superficie totale de 3 a 60 ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**N'EXERCERA** pas son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, Notaire à LUDRES – 95 rue des Mazurots, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

### **ZD 173 – 12 rue du Bas de Mont Lieudit A la Croix Burne pour une superficie totale de 4 a 40 ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**N'EXERCERA** pas son droit de préemption pour cet immeuble

## **CREATION de 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION – SERVICE PERISCOLAIRE RENTREE SCOLAIRE 2020/2021**

Le Maire passe la parole à Laure ANTOINE, adjoint aux écoles qui présente aux élus les effectifs scolaire et périscolaire pour cette rentrée de septembre 2020.

Elle propose la création de 2 postes **d'adjoint d'animation** au service périscolaire comme suit :

### **1<sup>er</sup> poste :**

Grade : Adjoint d'animation  
Nature des fonctions : encadrement des enfants service cantine et mercredis de loisirs  
Niveau de rémunération : 2<sup>ème</sup> échelon IB 351 – IM 328  
Durée hebdomadaire : 13 h 30  
**8 h 00 (Lundi – mardi – jeudi – vendredi)**  
☞ cantine : 11 h 30 / 13 h 30 en période scolaire)  
**5 h 30 (mercredi après-midi)**  
☞ 13 h 00 / 18 h 30

### **2<sup>ème</sup> poste :**

Grade : Adjoint d'animation  
Nature des fonctions : encadrement des enfants service cantine et périscolaire matin et soir  
Niveau de rémunération : 1<sup>er</sup> échelon IB 350 – IM 327  
Durée hebdomadaire : 22 h 00  
**10 h 00 (Lundi – mardi – jeudi – vendredi)**  
☞ cantine : 11 h 30 / 14 h 00 en période scolaire)  
**6 h 00 (Lundi – mardi – jeudi – vendredi)**  
☞ garderie du matin : 7 h 30 / 9 h 00  
**6 h 00 (Lundi – mardi – jeudi – vendredi)**  
☞ garderie du soir : 16 h 30 / 18 h 00  
*Les horaires de ce 2<sup>ème</sup> poste ont été fixés selon les entrées et sorties décalées*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** la création de 2 postes d'adjoint d'animation tels que décrits ci-dessus et ce, à compter de la rentrée de septembre 2020

**CHARGE** le Maire de procéder au recrutement correspondant

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

## **PLAN NUMÉRIQUE POUR LES ÉCOLES**

Le Maire passe la parole à Laure ANTOINE, adjoint aux écoles qui présente aux membres du conseil municipal un projet de plan numérique à destination des écoles.

Elle précise que le groupe scolaire bénéficie actuellement d'équipement informatique mais qu'il est intéressant de poursuivre notre déploiement numérique.

Une rencontre a eu lieu avec la Directrice du Groupe Scolaire qui a exposé les besoins à savoir l'achat de 17 tablettes avec valise, coques de protection....., de 2 ordinateurs portable, de casques et d'un écran interactif.

4 devis ont été établis selon un descriptif détaillé :

- LBI SYSTEMS
- TI CONCEPT
- SIE
- MANUTAN Collectivités

Mme Laure ANTOINE précise que cet équipement est subventionné à hauteur de 50 % mais qu'en amont, un choix de prestataire doit être réalisé afin d'étayer la demande de subvention.

Elle précise également que l'achat de cet équipement informatique est conditionné à l'attribution de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** la proposition de LBI SYSTEMS pour un montant de 11 130 € H.T.

**SOLLICITE** la subvention « Label Ecoles Numériques 2020 »

**PRECISE** que la commande sera passée dès réception de la notification de l'attribution de la subvention

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020**

Le Maire fait part d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, division des particuliers, des professionnels et des missions foncières qui sollicite le conseil municipal afin de désigner 24 contribuables de la Commune (le double de la composition réglementaire).

Il précise que la commission communale des impôts directs (CCID) est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Valérie MEONI)

**PROPOSE** les 24 contribuables de la Commune désignés dans le tableau ci-joint

**CHARGE** le Maire de prévenir les services concernés

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE XEUILLEY A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL (INPACT GL)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 17 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la Commune de XEUILLEY à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de XEUILLEY au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** Mr Jean-Luc FONTAINE comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion locale en remplacement de Monsieur PEULTIER François

### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 17 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la Commune de XEUILLEY à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la Commune de XEUILLEY est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par le Maire du rapport d'activité des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE MMD54**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

Le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération du Conseil Municipal de XEUILLEY en date du 09 avril 2018 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** Mr Jean-Luc FONTAINE comme son représentant titulaire à MMD 54 et Mme Christine LEMOINE comme son représentant suppléant,

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le Maire rappelle la délibération du 08 juin dernier créant les commissions communales avec nomination des membres.

Il rappelle que 4 membres du CCAS, issus du conseil municipal ont été nommés et propose d'en ajouter un ce qui porte le nombre à 5 membres du conseil municipal et 5 membres extérieurs.

Mr Denis LALLEMAND se porte candidat.

Il précise qu'un appel à candidatures a été affiché aux portes de la mairie afin que les membres extérieurs fassent acte de candidature.

5 personnes se sont inscrites :

- ESCAÏCH Elisabeth
- MASCRE Claudine
- FLORENTIN Bernadette
- MARCHAND Marie
- SIMONIN Gérard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DETAILLE** ci-après la composition du Centre Communal d'Action Sociale de XEUILLEY pour le mandat 2020/2026

GROSJEAN Virginie	ESCAÏCH Elisabeth
WEBER Sandrine	MASCRE Claudine
NUSS Martine	FLORENTIN Bernadette
SENE Jessica	MARCHAND Marie
LALLEMAND Denis	SIMONIN Gérard

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Dernière dotation des masques reçue
- Boulangerie : Carrefour – Proxy ?
- 21/07/2020 : Etude thermique Lion d'Or
- Création boîte mail = spéciale commission – Aline

Séance levée à 22 h 00

La secrétaire de séance,

Aline DEVAUX

